



La transition écologique doit être une politique centrale et rassembleuse de la nouvelle législature

Note du Lierre sur les enjeux écologiques du mandat

19 juillet 2024



Les résultats des élections européennes du 9 juin ont montré la puissance des forces climato-sceptiques et anti-écologiques, ainsi que le risque de recul de l'ambition de la Commission européenne sur le paquet de mesures économiques et environnementales qui composent le Pacte vert. Le Green Deal est menacé et le backlash pourrait affaiblir plusieurs piliers de la politique européenne "Fit For 55".

En France, l'issue des élections législatives confirme la forte progression de l'extrême-droite après une campagne durant laquelle l'écologie a été présentée comme un enjeu clivant et de fracture. Il persiste le sentiment d'une opposition entre les enjeux sociaux et la transition écologique, parfois par manque de pédagogie, souvent par défaut de mesures d'accompagnement financier et technique concret et de juste répartition des efforts pour faire évoluer les modes de vie, de production et de consommation.

Le discours et les propositions de l'extrême-droite suscitent également des craintes pour l'avenir de nos services publics qui constituent, plus que jamais, un pilier de notre contrat social et doivent jouer un rôle majeur dans la transition écologique et la protection des populations les plus menacées par les conséquences des crises environnementales.

La configuration inédite de l'Assemblée nationale – sans majorité – nous laisse dans l'incertitude quant à la composition et aux orientations du prochain gouvernement. **L'État, les politiques publiques et la planification écologique sont à l'arrêt alors qu'il y a urgence à agir.**

Cette situation suscite des inquiétudes pour notre démocratie et le respect des institutions, malmenées par des décisions hâtives et non concertées. Après deux campagnes qui ont vu les questions écologiques réduites à quelques miettes de temps d'antenne, et dans l'attente d'une issue politique respectueuse des principes démocratiques de la Ve République, **le Lierre appelle à la juste prise en considération des questions environnementales et sociales ; et à faire des enjeux écologiques une priorité de la future législature.**

Dans la continuité de notre communiqué commun de l'été dernier et de notre communiqué du 13 juin 2024, rappelant notre devoir, en tant qu'agents publics, de poursuivre notre engagement professionnel, dans le respect des valeurs républicaines (liberté, égalité, fraternité) et des principes fondamentaux de la République (laïque, démocratique et sociale), pour garantir l'avenir et la cohésion de notre pays et l'habitabilité du monde, **nous appelons désormais au respect des engagements internationaux et européens de la France, et à la poursuite de la planification écologique, quel qu'en soit le nom.**

Nous souhaitons également que soit donnée une juste place à la science comme boussole de la décision publique et socle de l'information. En effet, si le choix des citoyens, électeurs et parlementaires est souverain, les crises environnementales et le choc climatique sont une réalité, confrontant notre société à l'effondrement du vivant, la multiplication des catastrophes naturelles et leurs conséquences sur l'habitabilité de la planète.

Enfin, nous croyons à la concertation et la co-construction des politiques publiques avec les parties prenantes concernées, en s'appuyant sur les agents, les usagers, les habitants, les syndicats et la société civile organisée, afin de revitaliser notre démocratie et d'inventer des solutions pour mettre en oeuvre concrètement la transition écologique dans les territoires et le quotidien des citoyens.

Forts de cette vision, de nos valeurs et des convictions qui forgent l'engagement des membres du Lierre, nous pensons utile de porter au débat public l'analyse du Lierre sur la situation écologique du pays et les mesures prioritaires à prendre dans les tous prochains mois pour engager la France, ses territoires et ses habitants sur une trajectoire robuste et ambitieuse de transition écologique et solidaire.

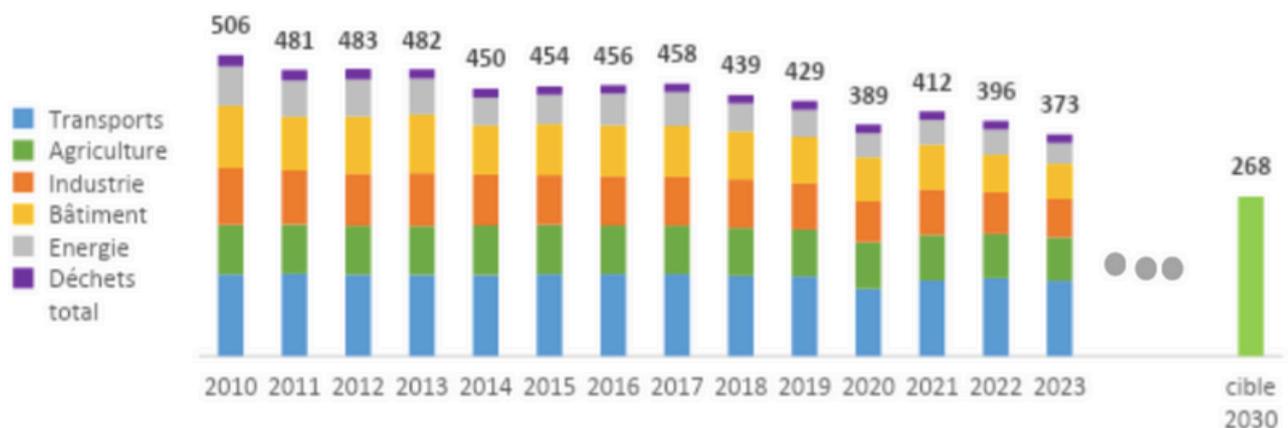
-
- Partie 1 : Les émissions nationales de gaz à effet de serre diminuent, mais l'effort est encore insuffisant
 - Partie 2 : Garantir la protection des écosystèmes, des ressources naturelles et de la santé des Français
 - Partie 3 : Mieux engager les territoires et leurs acteurs dans la préparation aux conséquences du changement climatique
 - Partie 4 : Pour une stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique
 - **Nos 5 recommandations et conclusion**

Fruit d'une analyse collective, cette note a été rédigée par plusieurs membres du Lierre et publiée le 19 juillet 2024.

1) Les émissions nationales de gaz à effet de serre diminuent, mais l'effort est encore insuffisant

Une diminution des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES), telles que comptabilisées annuellement par le CITEPA, est à l'œuvre depuis 2005, et cette tendance s'est accélérée ces dernières années : -15% entre 2010 et 2019, -13% en quatre ans depuis. **Selon le SGPE, cette évolution est cohérente avec la trajectoire d'accélération nécessaire pour espérer atteindre l'objectif national et européen d'une réduction de 50% de ces émissions « brutes » entre 1990 et 2030** ; il s'agit donc de poursuivre et renforcer cette dynamique et d'y intégrer les émissions importées.

Émissions domestiques de la France, en MT CO2e



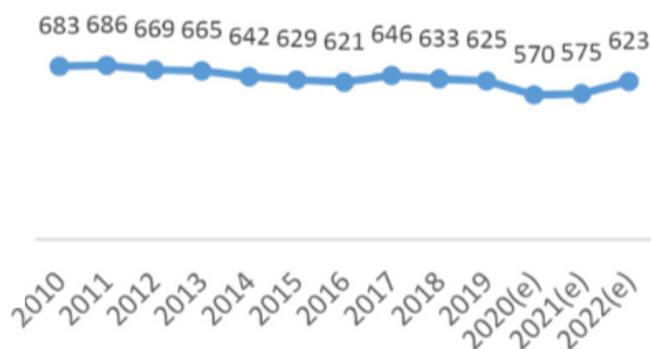
Source : CITEPA

A cet égard, les changements structurels nécessaires n'ont pas systématiquement été engagés. S'agissant en particulier des **secteurs du transport et de l'agriculture** – les deux principaux émetteurs – **les baisses ont été modestes** (respectivement -8% et -12% depuis 2010), et sont en partie le fruit de dynamiques exogènes globales (ralentissement de l'économie mondiale lors de la crise sanitaire du Covid par exemple) plutôt que le reflet de politiques volontaristes en la matière ; et **l'atteinte de nos objectifs 2030, mais surtout 2040 et 2050, devra passer par des modifications profondes de comportements** (sobriété, report modal, évolution des régimes alimentaires et du système agricole) qui ne sont guère entamées (1).

(1) Voir les publications SGPE sur le site <https://www.info.gouv.fr/grand-dossier/france-nation-verte/publications>

Les progrès dans les autres grands secteurs (énergie, industrie, déchets...) sont plus manifestes, mais doivent être consolidés, une partie des réductions récentes étant sans doute d'ordre conjoncturel (hiver doux, diminution de la production industrielle, remise en marche du parc nucléaire...). De manière générale, la première phase de décarbonation peut être considérée comme la plus simple, puisqu'elle a notamment consisté à optimiser, décarboner et faire gagner en efficacité énergétique certains usages et activités, n'activant que marginalement le levier de la sobriété. Pour poursuivre nos trajectoires de décarbonation, **les efforts de sobriété devront être amplifiés, et associés parfois à de réels changements d'usages, de systèmes, voire à l'abandon de certaines activités**. Ils devront donc s'accompagner de choix de société forts, et de prises de risque accrues des acteurs économiques.

Le soutien planifié des pouvoirs publics aux acteurs pour mettre en place des changements profonds de systèmes, et la coordination du débat démocratique pour arbitrer parmi les choix à effectuer, seront plus que jamais nécessaires, en cohérence avec les principes d'une planification écologique démocratique. Par ailleurs, **notre puits de carbone – en particulier la forêt – a vu sa capacité d'absorption nettement dégradée**, passant d'environ 40 à environ 20 MTCO_{2e} sur la même période (2). Cette tendance, difficile à altérer à court terme et que le changement climatique explique et ne fera qu'aggraver, signifie que pour atteindre nos objectifs de réduction nette (eg. émissions moins absorptions) de 55% d'ici 2030, **les efforts devraient aller au-delà de la cible susmentionnée**. Enfin et surtout, l'empreinte carbone nationale ne diminue pas du tout, du fait des émissions importées qui demeurent élevées : **estimée par le Commissariat général au développement durable à 623 MTCO_{2e} en 2022, cette empreinte est à peu près stable depuis 2015 (!)**.



Empreinte carbone de la France, en MTCO_{2e}

Source : CGDD

Nous continuons donc à être la cause d'émissions importantes mais celles-ci sont toujours plus délocalisées. **Il est essentiel, tant pour la lutte contre le changement climatique que pour l'intérêt socio-économique national de réduire cet impact importé**, par plus de sobriété et d'efficacité, ainsi que des modifications des comportements de consommation (des particuliers et des entreprises).

(2) Voir les publications SGPE sur le site <https://www.info.gouv.fr/grand-dossier/france-nation-verte/publications>

2) Garantir la protection des écosystèmes, des ressources naturelles et de la santé des Français

La nouvelle Stratégie nationale pour la Biodiversité, publiée fin 2023, a été l'occasion de réaligner les objectifs nationaux sur les grandes cibles internationales de l'accord de Kunming-Montréal. Alors que l'effondrement de la biodiversité est toujours une réalité nationale, en métropole comme en outre-mer, cette SNB (3) pose les bons objectifs : l'enjeu est dorénavant de les atteindre réellement. Pour cela, les axes mis en avant dans la SNB pour réduire les pressions sur la biodiversité doivent se concrétiser en plan d'actions opérationnels et dotés du portage, des moyens et du suivi nécessaires, pour garantir :

- le respect du ZAN et la mise en place d'aires réellement protégées,
- une réduction réelle de l'usage de produits phytosanitaires et plus largement une réorientation de la politique agricole vers un soutien ambitieux à l'agroécologie pour mieux protéger la biodiversité,
- la disparition de la surpêche,
- le contrôle et la condamnation de la déforestation importée,
- une réduction massive de l'usage du plastique,
- un effort important de restauration des habitats et des sols, de renaturation, de restauration des continuités écologiques...

Concernant les enjeux relatifs à l'eau douce, le Plan Eau présenté en mars 2023 (4) affiche plusieurs objectifs, dont la réduction de 10% des prélèvements d'eau d'ici 2030, et décline 53 mesures dont la mise en œuvre avance de manière globalement satisfaisante. Si cette mise en œuvre doit se poursuivre et cette baisse de 10% impérativement sécurisée, il est désormais établi (5) qu'une telle baisse ne constitue qu'une première étape loin d'être suffisante pour adapter le pays aux perturbations à venir du cycle hydrologique : un travail approfondi doit être mené pour aller plus loin, et accélérer la transformation vers des modèles plus sobres en eau de nos systèmes agricole, industriel, énergétique...

Par ailleurs, une action complémentaire plus ambitieuse doit être engagée pour répondre aux enjeux sanitaires préoccupants liés à une dégradation constante de la qualité de l'eau et un accroissement des sources de pollution. De la même manière, sur les enjeux touchant à la santé des Français, la future Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat est encore attendue pour accompagner tous les Français vers une alimentation plus saine et plus durable. S'il est à noter la bonne concordance des objectifs de santé et d'environnement en la matière (en résumé, ce qui est bon pour la santé des consommateurs l'est aussi pour le climat), elle devra être ambitieuse et placer au cœur les questions socio-économiques (accès de tous à une alimentation saine, soutien incitatif au secteur, souveraineté alimentaire, projets de territoire, etc.).

(3) Voir <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/strategie-nationale-biodiversite-2030>

(4) Voir <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/plan-daction-gestion-resiliente-concertee-leau>

(5) Voir les résultats de l'actualisation récente de l'étude Explore 2070

Elle devra impérativement s'articuler avec les différents plans et stratégies lancés ou à venir sur le volet agricole (plans de souveraineté par filières, plan stratégique national de la PAC, ...), une évolution cohérente de nos régimes alimentaires étant une condition nécessaire pour permettre la généralisation de modèles agro écologiques respectueux de la santé et de l'environnement, et n'obérant pas notre sécurité alimentaire sur le long-terme. **Le traitement de plusieurs grands enjeux environnementaux au travers de stratégies dédiées (SNB, SNBC, SNANC, Plan Eau) ne doit pas faire oublier plusieurs pollutions et impacts environnementaux moins médiatisés**, et certaines ressources menacées, dont la prise en compte est cruciale pour éviter un risque de résolution de crises environnementales par l'aggravation de certaines autres. Les enjeux afférents aux sols, par exemple, sont encore insuffisamment traités dans la planification écologique, éclatés entre différentes stratégies et politiques publiques (SNB, ZAN, SNBC...) sans prise en compte correcte de la pluralité des services qu'ils rendent.

La lutte contre l'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère (une des limites planétaires), comprenant notamment les pollutions plastiques, les polluants éternels de type PFAS récemment médiatisés, ou encore les pollutions liées aux produits phytopharmaceutiques, est également écartelée entre plusieurs politiques, accroissant le risque d'angles morts et de scandales ponctuels (chlordécone autrefois, PFAS plus récemment). Sur ce dernier point, la Stratégie Ecophyto 2030, publiée en mai 2024, réaffirme l'objectif de réduction de 50% de l'usage de ces produits à horizon 2030. Son ambition se trouve cependant fortement brouillée par le changement d'indicateur de suivi décidé sous la pression du syndicalisme agricole majoritaire, au profit d'un indicateur (HRI1) reflétant imparfaitement les évolutions de pratiques, et permettant d'accélérer artificiellement l'atteinte de l'objectif précédemment énoncé. Une stratégie plus globale autour de ces polluants divers et de leurs effets combinatoires imparfaitement compris semble nécessaire.

La transition écologique pose également d'importants enjeux de "bouclage" physique, c'est-à-dire de besoin d'assurer la disponibilité de ressources à la hauteur des besoins estimés : c'est le cas pour la biomasse comme pour les ressources minérales (métaux critiques, terres rares, etc.) ou encore l'électricité. Dans les trois cas, le diagnostic est désormais bien établi et partagé (6) ; il est désormais nécessaire de passer – pour la biomasse et les minéraux – à l'étape suivante, d'une part en établissant des objectifs précis en matière de sobriété et cohérents avec les ambitions de transition par ailleurs (en matière de recours aux technologies, de souveraineté), et d'autre part en se dotant d'une stratégie opérationnelle avec la gouvernance et les mesures concrètes pour les atteindre. **Plus largement, le développement de l'économie circulaire, aux bénéfices potentiels tant environnementaux (réduction des déchets, des pollutions, de la consommation d'énergie et de matière...) que socio-économiques (création d'emplois et de richesses, développement territorial, souveraineté...) demeure embryonnaire et nécessiterait une impulsion politique forte notamment sur la prévention/ réduction des déchets et le réemploi.**

(6) Voir les publications SGPE sur le site <https://www.info.gouv.fr/grand-dossier/france-nation-verte/publications>

3) Mieux engager les territoires et leurs acteurs dans la préparation aux conséquences du changement climatique

Sujet de nombreuses spéculations depuis plusieurs mois, le futur Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) n'est pas encore officiellement connu, même si l'essentiel du travail technique sous-jacent paraît avoir été réalisé. Une première étape importante a été franchie avec la fixation d'une trajectoire de réchauffement de référence, basée sur une hausse moyenne des températures de +3°C au niveau mondial en 2100 (et +4°C en France hexagonale) ; le PNACC devra définir le cadre et les grandes mesures nécessaires pour s'y adapter et développer la résilience des territoires, leur capacité à prévenir, anticiper et gérer les crises comme les évolutions lentes. Fondamentalement, l'adaptation relève de l'action de tous les acteurs (Etat, collectivités locales, entreprises, citoyens) ; il s'agit donc de se doter d'un cadre commun, mais également des outils et des moyens nécessaires pour que chacun soit en position d'agir, en définissant le partage le plus équitable de la charge de l'adaptation entre les différents acteurs.

Qu'il s'agisse de l'adaptation ou de l'ensemble des enjeux écologiques (atténuation, biodiversité, eau, économie circulaire...), la transition ne se fera que si les acteurs dans les territoires, les collectivités, les citoyens se l'approprient et se mobilisent autour d'un chemin construit collectivement. Une démarche novatrice de territorialisation de la planification écologique a ainsi été lancée sous la forme de Conférences des Parties (COP) régionales, co-animées par les préfets et présidents de région et mobilisant une grande variété d'acteurs, sur l'ensemble du territoire national (7).

La première période de travail de ces COP a vu le lancement de plus de 200 groupes de concertations partout en France, et permis de partager les enjeux et les leviers d'action, de dégager des constats et diagnostics ; **l'effort doit maintenant se porter sur la constitution de feuilles de route d'actions concrètes, leur suivi et leur mise en œuvre.**

Cette démarche innovante et qui se veut démocratique, indispensable pour construire des chemins de transition adaptés aux réalités, enjeux et opportunités des territoires et acceptés comme tels, doit se poursuivre et s'approfondir encore.

Elle mérite également d'être interrogée, après une année de déploiement, afin d'en corriger les limites. Sa gouvernance semble perfectible, les discussions régionales et locales se focalisant généralement autour des instances de gouvernance existantes, perpétuant parfois des jeux d'acteurs et rapports de force locaux freinant le déploiement de solutions innovantes.

(7) Note : à l'exception, à date, de la Guyane et de Mayotte.

L'implication directe de citoyens au niveau local, sur le modèle de la Convention citoyenne pour le Climat, de manière complémentaire aux groupes de travail déjà engagés, **mérite d'être creusée afin de renforcer l'acceptabilité sociétale des feuilles de route déployées et la pertinence des actions identifiées**, tout en participant à la vitalité démocratique locale.

Il convient enfin de ne pas esquiver la **question importante des ressources (financières, organisationnelles et techniques)** nécessaires pour transformer les intentions en réalités. En particulier, afin d'éviter l'effet déceptif et délétère pour notre démocratie qu'aurait une nouvelle "grand-messe sans lendemain" au niveau local, l'allocation et la gestion des financements nationaux dédiés à la planification écologique doivent être **plus largement déconcentrées, voire décentralisées**, afin qu'ils s'adosent aux feuilles de route locales et priorités régionales (appels à projets territorialisés, structuration ciblée de filières économiques locales durables, etc).



Source : prefectures-regions.gouv.fr

4) Pour une stratégie pluriannuelle de financement

Il est enfin bien établi que la planification écologique ne peut espérer atteindre ses objectifs si les moyens nécessaires ne sont pas au rendez-vous.

Les deux années écoulées ont donné lieu à une abondante production d'études universitaires et de think-tank (I4CE, Institut Rousseau, Rexécode) sur les besoins de financement liés à la neutralité carbone, aux échelles européennes, nationale et locale. En 2023, le rapport commandé par le gouvernement à France Stratégie, coordonné par Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, est venu faire la synthèse de ces travaux, concluant à un effort d'investissement additionnel, public et privé, de l'ordre de 100 Md€ à l'horizon 2030 (dont il est possible de soustraire environ 35 Md€ de désinvestissements dans les énergies fossiles) et ouvrant le débat sur les leviers de financement à disposition des États pour organiser cette nouvelle révolution industrielle.

L'État a dans un premier temps accompagné ce mouvement : en même temps que des normes étaient adoptées pour contraindre les acteurs privés dans leurs investissements (interdiction de la location de certaines passoires thermiques, sortie du véhicule thermique neuf en 2035), des moyens budgétaires nouveaux étaient déployés notamment pour renforcer les politiques d'État, accompagner les ménages les plus modestes (leasing social, MaPrime Renov) et soutenir les collectivités locales (le Fonds Vert prenant la suite du Plan de Relance). **Toutefois, de premiers vents contraires sont venus faire douter de la pérennité de ces engagements** : au début de l'année 2024 les décrets d'annulation de crédit pris par le gouvernement pour s'adapter à un contexte budgétaire moins bon que prévu ont ciblé les politiques de transition plus que toutes les autres.

Le rapport de la Cour des Comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques publié ce mois de juillet 2024 est venu le dire clairement : « C'est (...) à une véritable intégration de la transition énergétique dans la programmation des finances publiques et à une clarification de la répartition des efforts entre la sphère publique (État, collectivités locales et administrations de sécurité sociale) et les acteurs privés (ménages et entreprises) qu'il convient de procéder ». **Trop souvent jusqu'à aujourd'hui les deux sujets budgétaires et environnementaux sont traités à part, alors même qu'ils sont indissociables** : érosion de la base fiscale de certaines recettes (liées aux énergies fossiles par exemple), besoins d'investissement nationaux et locaux, économies d'énergie, impacts sur le PIB... les impacts des désordres environnementaux sur les comptes publics seront de plus en plus massifs.

C'est pour répondre à ce besoin que le gouvernement a introduit par un amendement adopté en loi de programmation des finances publiques fin 2023 un nouvel objet budgétaire : **la stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique**. Attendue dans les prochains mois, ce document devra intégrer les trajectoires nécessaires de financement de la transition écologique – et de réduction des dépenses brunes, et ce aussi précisément que possible, par secteur et par échelon. Elle permettra un débat démocratique et transparent sur les enjeux et les priorités, et donnera de la visibilité aux acteurs.

A terme elle devra constituer le bras budgétaire de toutes les feuilles de route environnementales (SNBC, SNB, PPE, PNACC) et nourrir les plans de financement climat de l'ensemble de la sphère publique mais également des grandes entreprises.

Recommandations

Si l'action politique en matière de transition écologique a bénéficié d'un élan certain en 2022-2023, avec notamment la mise en place de la planification écologique, la route est encore longue et la dynamique est fragile depuis le remaniement de janvier 2024.

Au regard de l'importance de ces enjeux majeurs, et des difficultés croissantes qui se dressent sur le chemin, **il nous semble important** – et même évident – **que les engagements pris, les orientations tracées, les mesures décidées doivent être mises en œuvre avec les moyens et la détermination nécessaires.**

Recommandation 1 Il semble indispensable de compléter et renforcer ces mesures d'action publique pour engager les transformations laissées en suspens.



Concernant la décarbonation par exemple, et de l'aveu même du gouvernement (8), une partie importante des réductions d'émissions nécessaires d'ici 2030 ne sont pas encore "sécurisées". En effet, **rien n'a réellement été décidé ni engagé pour une grande partie d'entre elles** : c'est le cas de 50% des réductions dans le secteur des transports (beaucoup est à faire pour rendre accessible des solutions alternatives aux voitures individuelles, pour diminuer les déplacements contraints, pour décarboner le transport de marchandises, limiter l'impact croissant du transport aérien...), de 44% dans le domaine des bâtiments (il reste à trouver les moyens de réduire le chauffage au gaz par exemple), de plus de la moitié dans les domaines de l'industrie et de l'agriculture... **Et encore ne parle-t-on que de 2030, première étape – pas la plus difficile – vers la neutralité carbone à atteindre d'ici 2050.** Par ailleurs, ces diminutions d'émissions nationales ne doivent pas être compensées par l'accroissement de nos émissions importées, ce qui impose d'interroger plus globalement nos modèles de consommation et de renforcer notre souveraineté productive.

Recommandation 2 La démarche de territorialisation démocratique doit être poursuivie et amplifiée, pour permettre une véritable implication des citoyens et des acteurs concernés.

Des formes renforcées de concertation, de participation, de co-construction démocratique des mesures adaptées aux territoires doivent être imaginées, au-delà de la mobilisation des instances de gouvernance locale préexistantes, parfois inadaptées pour ce type de démarche. L'ambition des collectivités locales ne doit pas être freinée par des contraintes financières incohérentes avec les besoins d'investissements bien établis (9). La stratégie d'utilisation des financements nationaux sur la planification écologique gagnerait à être territorialisée, déconcentrée voire décentralisée également, afin de s'adosser aux stratégies émergentes des concertations locales.



(8) Voir les publications SGPE sur le site <https://www.info.gouv.fr/grand-dossier/france-nation-verte/publications>

(9) <https://www.i4ce.org/planification-ecologique-coeur-reflexions-avenir-decentralisation-climat/>



Recommandation 3 De manière transversale, la transition écologique doit absolument être pensée et mise en œuvre en partant des réalités sociales et dans une approche de transition juste. Les incitations, les mesures, les messages, doivent être clairs, concrets, adaptés aux réalités vécues de la population, aux possibilités d'action et aux responsabilités des uns et des autres. **Une priorité absolue doit être donnée à l'objectif d'un partage ou d'une redistribution des nombreux bénéfices et opportunités de la transition écologique dans un sens de justice sociale** – qu'il s'agisse d'impacts positifs sur la santé, l'emploi, le cadre de vie ou la qualité de vie au quotidien... Si une évolution vers des modes de vie plus sobres est indispensable, il s'agit avant tout d'organiser la sobriété collective, de combattre les injonctions contradictoires, plutôt que de faire porter une pression excessive sur la responsabilité individuelle.

Recommandation 4 Les mesures symboliques ne doivent pas être négligées, et la puissance publique notamment doit faire preuve d'exemplarité – le Plan de transformation écologique de l'Etat lancé il y a quelques mois doit continuer à être porté et mis en œuvre sans hésitation, comme le Lierre l'appelait de ses vœux en décembre 2023, avec d'autres collectifs (10). Les constats scientifiques du GIEC et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) sont accablants.



Recommandation 5 Il ne saurait y avoir d'autre horizon que celui d'une transformation écologique rapide et profonde des politiques publiques et de leur mise en œuvre, qui doit dépasser le cadre aujourd'hui médiatisé des enjeux climatiques, voire celui de la biodiversité, vers une approche globale des impacts de nos activités sur l'environnement. Comme nous l'écrivions il y a un an exactement avant un conseil de planification écologique plusieurs fois reporté (11), **nous avons besoin d'un cap clair et ambitieux** et de décisions courageuses pour mettre l'intérêt général – la défense du vivant et de l'habitabilité de la planète – au centre de la décision publique du prochain Gouvernement.

L'un des enjeux prioritaires est de réussir à conjuguer le temps court et le temps long – il y a en effet tout autant un besoin impératif de montrer des mesures de transition concrètes qui améliorent et facilitent le quotidien sans attendre, qu'un besoin d'engager des changements structurels en profondeur, avec tous les acteurs concernés, des secteurs économiques comme de l'organisation du territoire.

C'est toute la difficulté qui attend le futur Gouvernement, le ou la futur.e Ministre de la Transition Écologique et Bercy, **qui pourront compter sur la mobilisation du Lierre et l'engagement des agents publics pour poursuivre et accélérer l'action de l'État et de la puissance publique** pour une transition écologique et solidaire source d'espoir, d'amélioration du quotidien, d'anticipation des risques futurs et de cohésion sociale dans un pays et une société qui en ont plus que jamais besoin.

(10) Article d'Acteurs publics du 15 décembre 2023 : <https://le-lierre.fr/services-publics-ecoresponsables/>

(11) Communiqué du 29 juin 2023 : <https://le-lierre.fr/communique-conseil-planification-ecologique-juillet2023/>



Fondé en 2019, **Le Lierre** rassemble plus de 1 800 fonctionnaires, agents publics, contractuels, experts, consultants, acteurs et actrices des politiques publiques, convaincus que la transformation profonde de l'action publique est indispensable pour répondre aux urgences écologique, sociale et démocratique.

Découvrez sur notre [site internet](#) nos contributions (notes, tribunes, rapports...).

<https://le-lierre.fr>

✉ contact@le-lierre.fr

✉ adam.forrai@le-lierre.fr
